



COMMUNIQUÉ

Paris, le 20 février 2025

Adoption de la loi d'orientation agricole : une avancée majeure pour l'enseignement agricole

Après plus de trois ans de débats et de travaux parlementaires, le Parlement a adopté la loi d'orientation agricole 2025. Cette réforme représente une avancée significative pour la formation dispensée dans les établissements sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Le Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP) salue cette adoption, qui vient renforcer la reconnaissance et la professionnalisation des formations agricoles ainsi que les formations de l'animation et des services dans le monde rural favorisant l'installation de jeunes agriculteurs.

Florence Machefer, secrétaire générale du CNEAP, se réjouit particulièrement de la création du **bachelor agro**, un diplôme qui offre de nouvelles perspectives aux jeunes, en facilitant leur poursuite d'études et en renforçant leur insertion professionnelle. Ce bachelor contribue également à accroître l'attractivité des établissements proposant des formations post-bac, un enjeu clé pour le développement de l'enseignement agricole.

Dans le même esprit, Michel Dantin, président du CNEAP, souligne la reconnaissance des exploitations agricoles et des ateliers pédagogiques des lycées agricoles du CNEAP comme de **véritables outils de formation**, indispensables pour une professionnalisation accrue des jeunes. Il salue également la pleine association des établissements du CNEAP **au dispositif de transmission des exploitations agricoles**, un enjeu essentiel pour assurer le **renouvellement des générations en agriculture**.

Ces avancées concrètes illustrent parfaitement les propos de **Madame Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire**, qui rappelle que « *l'enseignement agricole est un grand enseignement, une pépite française* ». Elle souligne que les indicateurs confirment que l'enseignement agricole est une véritable **école de la réussite**, tant en matière de qualité pédagogique que d'insertion professionnelle. Le renforcement des formations et des dispositifs d'apprentissage est donc essentiel pour répondre aux besoins du secteur et accompagner les jeunes vers des métiers d'avenir.

Une nouvelle mission pour répondre aux défis climatiques et environnementaux

La loi introduit également une **sixième mission** pour l'enseignement agricole, visant à adapter les pratiques culturales et d'élevage aux transitions environnementales et climatiques. L'objectif est de garantir la souveraineté alimentaire tout en développant les connaissances et compétences en matière de transition agroécologique et climatique, un enjeu crucial pour l'avenir du secteur.

Pour rappel, les cinq missions historiques de l'enseignement agricole, définies par la loi Rocard de 1984, sont les suivantes :

- Assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale ou continue
- Participer à l'animation et au développement des territoires
- Contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes
- Contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée
- Participer à des actions de coopération internationale

Un appel à l'État pour des moyens à la hauteur des ambitions

Le CNEAP demande maintenant à l'État la **réelle application de la loi Rocard de décembre 1984** et un **réajustement des crédits budgétaires** destinés aux établissements de son réseau. Ces moyens sont essentiels pour permettre à ces établissements de jouer pleinement leur rôle dans la formation des jeunes et dans la pérennisation du secteur agricole.

A propos du Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP)

Le réseau CNEAP fédère près de 200 établissements de formation répartis sur la métropole et l'outre-mer, en fort lien avec le monde professionnel et les territoires.

En formation scolaire, par apprentissage et en formation continue, les équipes pédagogiques et éducatives préparent les apprenants, aux métiers de la nature et du vivant, de la 4ème au Bac+3. Au-delà de leurs missions de formation et d'insertion professionnelle, les établissements du CNEAP constituent de véritables centres de ressources et un réseau d'employeurs, participant ainsi à la dynamique territoriale.

<http://www.cneap.fr>